

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 546 113

21 N° d'enregistrement national :

83 08267

51 Int Cl³ : B 60 J 51/17.

12

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

22 Date de dépôt : 19 mai 1983.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 47 du 23 novembre 1984.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 83 04546 pris le 21 mars
1983.

71 Demandeur(s) : Société anonyme dite : ETABLISSE-
MENTS MESNEL — FR.

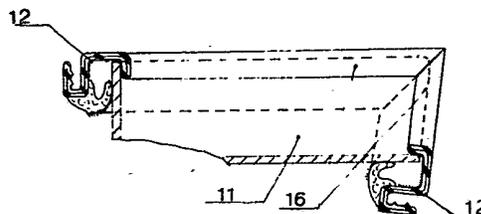
72 Inventeur(s) : François Mesnel.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : Lucien Milly.

54 Glaces mobiles « affleurantes », notamment pour des portes d'automobiles.

57 La présente addition vise une variante d'exécution simplifiée pour une structure de guidage et de coulissement, pour des glaces mobiles dites « affleurantes », de portes d'automobiles, du genre décrit et représenté dans la demande de brevet français, de la demanderesse, en date du 21 mars 1983 ayant le même titre et perfectionnée par le fait que, d'une part, on supprime et qu'ainsi on fait l'économie des patins contrecoudés antérieurement fixés sur la glace, en y substituant un guidage et un coulissement direct de la glace 11, dans l'une des coulisses en « U » 16, agrandie en conséquence, du profilé contre-coudé 12 de pincement sur les bords latéraux, qui est « retourné » à la partie supérieure, pour assurer l'étanchéité de fermeture.



FR 2 546 113 - A2

D

I

La présente addition vise, une variante d'exécution simplifiée, pour une structure, de guidage et de coulissement, pour des glaces mobiles dites "af-fleurantes", de portes d'automobiles, du genre décrit et représenté, dans la demande de BREVET Français, de la demanderesse, en date du 2I Mars 1983 ayant
 5 le même titre et perfectionnée par le fait, que d'une part, on supprime et qu'ainsi on fait l'économie, des patins contrecoudés antérieurement fixés sur la glace, en y substituant un guidage et un coulissement direct de la glace, dans l'une des coulisses en "U", agrandie en conséquence, du profilé contrecoudé de pincement, sur le bord de l'ajourage pour la glace, de la partie su-
 10 périeure de la porte et que, d'autre part, c'est alors ce même profilé contrecoudé de pincement sur les bords latéraux, qui est "retourné" à la partie supérieure, pour assurer l'étanchéité de fermeture.

On comprendra mieux ces caractéristiques nouvelles, ainsi que d'autres qui s'y rattachent et les avantages de la présente addition, en se reportant
 15 à la description suivante et aux Figures annexées, montrant un mode de mise en oeuvre perfectionné et avantageux - mais nullement limitatif - à l'égard duquel:

La Fig.9 représente, une vue schématique en élévation et à petite échelle d'une porte d'automobile, vue de l'extérieur et perfectionnée avec une glace
 20 mobile, selon l'addition.

La Fig.10 représente, une vue schématique, en perspective, de la partie supérieure de la glace en position de fermeture, avec la portion correspondante de sa structure de guidage et de coulissement, conformément à l'addition, mais dont l'encadrement de porte correspondant, n'est pas représenté.

25 La Fig.II représente, une coupe transversale, à échelle un peu agrandie du profilé contrecoudé, perfectionné conformément à la présente addition et mis en place, par pincement, sur le bord ajouré interne, de la porte.

Selon ces figures, on voit que le guidage et le coulissement, des bords de la glace mobile -II- et tant latéralement, qu'à la fin de la course de
 30 fermeture résultent de l'interaction directe et donc, ainsi originalement simplifiée, de cette glace -II- avec le profilé contrecoudé rigide -I2- approprié en conséquence, mais encore extrudé en caoutchouc dur, par exemple ou avec une armature métallique centrale et constituant toujours et à la fois un profilé en "U" -I3-, de pincement sur l'arête de l'ajourage pour la glace
 35 -I4-, dans la porte et un second, inversement disposé -I5- et agrandi, pour ASSURER le logement et l'enserrage direct de la glace -II-, entre le talon -I6- et une lèvre auxiliaire très souple -I7-, par exemple en caoutchouc cellulaire et collée, tandis que les frictions de la glace, sur ces éléments sont réduites, par exemple par "flockage" en -I8- ou par recouvrement de tis-
 40 sus des mêmes zones et que, d'autre part et usuellement, l'étanchéité est as-

surée à la partie inférieure, par des éléments dits "lècheurs", qui ne sont pas représentés.

Après cette description, le fonctionnement ne nécessite, toujours pas d'explication complémentaire, dans la mesure où il demeure encore, du genre
5 usuel pour les portes d'automobiles et seulement perfectionné, en déportant la surface extérieure des glaces mobiles, pour les placer sensiblement, en "affleurement", avec les surfaces externes des carrosseries, de façon à améliorer d'autant, le coefficient de pénétration, dit "Cx", dans l'air atmosphérique.

10 On mentionnera encore, que la présente addition s'étend également à la manoeuvre des glaces dites "courbes", ne nécessitant alors et encore, qu'une courbure correspondante, des profilés contrecoudés latéraux, mis en oeuvre.

Enfin, il est encore évident, que l'invention ainsi perfectionnée, ne se limite nullement, au seul mode de mise en oeuvre, ainsi explicitement
15 décrit et représenté, mais que bien au contraire, le domaine de la présente addition, s'étend expressément à toutes les variantes d'application et d'exécution et notamment à celles, mettant en oeuvre des combinaisons de moyens et procédés équivalents, ou simplement comparables et par exemple à la
20 substitution d'un enrobage de matière dite "plastique" où d'un élastomère au caoutchouc, autour du profilé contrecoudé extrudé.

3 REVENDICATIONS

1°- Glace mobile perfectionnée, selon la revendication 1° du Brevet principal, notamment de porte de véhicule, caractérisée par le fait que: pour maintenir l'affleurement extérieur de la glace - en position de fermeture - dans le même plan, que celui de la carrosserie, on combine encore un profilé 5 "contrecoudé", extrudé avec une armature métallique centrale et ainsi enrobé, d'élastomère ou de matière dite plastique -I2-, formant toujours et à la fois un "U" de pincement -I3- et un autre inversement disposé, mais originalement élargi -I5-, pour contenir et guider la glace -II-, entre le talon aminci -I6- et une lèvre auxiliaire et très souple d'étanchéité -I7-, rendant inutile les 10 patins de guidage solidaires de la glace.

2°- Glace mobile perfectionnée, selon la revendication 1°, caractérisée par le fait: que les frictions des bords de glace, dans ses éléments de guidage et d'enserrage, sont convenablement réduites, par exemple par "flockage" ou par recouvrement de tissus, dans les zones -I8- de contact de ces éléments 15 avec la glace -II-.

